

EYCHENNE Corinne, GAMBINO Mélanie, 2014, « Les transformations polymorphes de l'agriculture », dans Dugot Ph., Thuillier G., *France : les mutations des systèmes productifs*, Toulouse, PUM, pp. 239- 252.

En France, les agriculteurs sont devenus une « minorité parmi les minorités » (Hervieu et al. 2010) et l'agriculture n'est plus l'unique activité économique dominante des campagnes. Le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par quatre en cinquante ans. Cette évolution a entraîné une professionnalisation qui va induire une entière transformation de l'agriculture et des industries agro-alimentaires (IAA). Elles représentent en effet un secteur important pour l'emploi et la production, ainsi que dans l'équilibre de la balance commerciale. Les performances de l'agriculture en matière de productivité sont comparables à celles des autres secteurs. En outre, l'agriculture tient encore un rôle important dans l'occupation et la structuration de l'espace rural. Les transformations du secteur agricole ont eu pour objectif de l'intégrer totalement l'économie nationale et européenne. Analyser les dynamiques de ce système productif conduit donc à interroger les origines, les formes et les enjeux de cette intégration de l'agriculture française aux flux d'échanges mondiaux de produits agricoles et alimentaires, mais également à analyser les démarches alternatives à ce modèle.

Pour comprendre les mutations des systèmes productifs dans le domaine de l'agriculture et des IAA, nous ferons un nécessaire un retour dans le temps, pour comprendre la grande révolution agricole des années 1960, fondée sur un modèle modernisateur. Il s'agira ensuite de préciser l'évolution de l'ensemble des productions agricoles et la place accordée à chacune d'entre elles. Enfin, nous repèrerons les limites de plus en plus apparentes de ce modèle pour souligner les enjeux actuels auxquels le système productif agricole fait face.

1. La grande révolution de l'agriculture française

1.1 La modernisation agricole

La France paysanne de la III^{ème} République s'est construite selon un référentiel de maintenance, favorisé par des politiques protectionnistes. Le système productif était constitué de fermes familiales de polyculture-polyélevage, pratiquant essentiellement l'autoconsommation avec une vente des surplus dans les circuits locaux ou régionaux. Au sortir de la seconde guerre mondiale, la France est la première puissance agricole européenne, mais son agriculture est assez peu modernisée par rapport à certains Etats de l'Europe du Nord, et notamment les Pays-Bas ou le Danemark. Les tailles d'exploitation sont réduites : 15 ha en moyenne, dont près de 40 % comptent moins de 5 ha. Les agriculteurs représentent 30 % de la population active. Les rendements restent faibles (18 qx/ha blé) et n'ont augmenté que très lentement depuis 1850 (0,8 % par an). La France ne compte que 100 000 tracteurs pour 2,5 millions d'exploitations. Les conditions de vie et de revenu des agriculteurs sont bien en deçà de la moyenne de la population.

Après 1945, les pays européens sont en pleine reconstruction et se trouvent tous confrontés à la nécessité de développer leur production agricole pour assurer leur sécurité et leur indépendance alimentaires. Ils vont bénéficier de l'aide apportée par le Plan Marshall en 1947. Il est demandé à l'agriculture d'augmenter sa productivité en dépassant de 15 % son niveau de production d'avant-guerre. Priorité est alors donnée à la modernisation de

l'agriculture. Les politiques agricoles mises en œuvre par les Etats et la politique agricole commune (PAC) auront pour objectif d'intégrer l'agriculture à une économie moderne.

Le modèle proposé par la PAC est, dans ses grandes lignes, assez simple. Afin d'encourager les agriculteurs à s'engager dans une modernisation rapide et coûteuse, la PAC leur garantit des prix supérieurs aux prix du marché mondial, quelles que soient les quantités produites. Il s'agit donc d'un système très protectionniste qui place l'agriculture en dehors du marché : les prix des principaux produits agricoles sont fixés par les Ministres, et le marché commun est protégé par un système complexe de restitutions aux exportations et de prélèvements aux importations.

En parallèle, les Etats membres, au niveau national, ont pour mission de mettre en place une politique structurelle. En effet, les pères fondateurs de PAC estiment que la modernisation, qui a un coût élevé, souvent amortissable sur une génération, ne peut se faire en maintenant le nombre d'agriculteurs. Il faut combiner augmentation de la productivité et restructuration du secteur agricole. L'objectif des politiques de chaque Etat-Membre est donc d'accompagner la modernisation dans ses aspects techniques, sociaux et organisationnels. En France s'impose l'idée qu'une transformation des structures agricoles de grande ampleur est impérative pour parvenir à la modernisation du système productif. L'Etat, en étroite relation avec les représentants de la profession agricole, déploie à travers les Lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962 une politique des structures très ambitieuse pour soutenir ce nouveau modèle agricole moderniste. Elle contribue au départ des exploitants les plus âgés et de ceux disposant des structures les plus fragiles en visant des reconversions professionnelles. Elle accompagne l'installation des jeunes agriculteurs répondant aux critères du modèle, à travers des aides à l'installation et à l'accès au crédit. Elle incite au développement du fermage par une législation très protectrice, tout comme elle encadre le remembrement des structures agraires. Elle permet également la création ou le renforcement de structures parapubliques de conseil et de formation généralement gérées par la Profession (services de développement agricole, structures d'organisation des marchés, d'aménagement foncier¹, etc.) et le développement des groupes coopératifs agricoles et agro-alimentaires est encouragé. C'est, enfin, tout un appareil de recherche, développement et enseignement, porté conjointement par l'Etat et la profession agricole, qui se met en place autour de l'objectif d'accroissement de la productivité.

Le projet agricole français et européen vise donc à transformer totalement le secteur. L'agriculture doit devenir « un secteur productif intégré à l'économie nationale dont on attend qu'il soit à la fois un débouché de l'industrie et un réservoir de main d'œuvre susceptible d'alimenter l'industrialisation » (MULLER, 2000). Il s'agit donc, entre autres choses, d'encourager l'exode agricole et l'agrandissement foncier, en rupture totale avec le modèle paysan qui prévalait jusqu'alors. Ce n'est plus une sélection par le patrimoine qui s'opère mais une sélection par la technique et le capital.

La productivité du travail augmente rapidement, grâce à la restructuration du secteur et la mobilisation des progrès techniques (mécanisation, engrais et produits de traitement des cultures, produits vétérinaires). Les agriculteurs privilégient le modèle de l'exploitation familiale basée sur le couple (que l'on nommera « exploitation à 2 UTH » pour Unité de Travail Humain) et affranchie du modèle autarcique qui prévalait jusque-là. Ces exploitations sont destinées à s'insérer dans des filières agro-alimentaires, organisées et coordonnées par des firmes industrielles et/ou coopératives. Ces firmes développent ce que l'on appelle l'intégration de l'agriculture qui assujettit les agriculteurs par le biais de contrats qui les

¹ Les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) ont été créées par les lois d'orientation agricole de 1960-62.

tiennent en dépendance. C'est ce modèle qui est jugé adapté pour atteindre le niveau de rentabilité et de compétitivité économiques nécessaire dans un contexte d'ouverture de l'économie (au marché commun européen notamment) et de concurrence internationale accrue.

Cette révolution agricole est comparable à celle que connaît l'industrie et contribue à la métamorphose du travail fondée sur la spécialisation et la mécanisation. Elle s'appuie sur le développement d'un nouveau corps intermédiaire d'agents de développement et de conseillers techniques entre la recherche et les agriculteurs, souvent considérés comme de simples exécutants qu'il convient d'éduquer au progrès technique. La technicisation implique également une rupture dans le mode de fonctionnement financier des exploitants. Les investissements nécessaires supposent un recours massif au crédit, ainsi que le développement des coopératives. Avec ces changements s'opère un changement identitaire qui rapproche l'agriculture des autres secteurs de l'économie. L'« exploitant agricole » remplace le paysan d'hier. Le modèle agricole construit dans les années 1960 s'oppose donc en tout points à la ferme de la III^{ème} République, où on produisait un peu de tout partout avec une vision autocentrée d'autosubsistance.

Au vu de l'importance de l'encadrement politique, européen et national, de la modernisation de l'agriculture dans les années 1960, on pourrait croire que ce modèle a été imposé aux agriculteurs de l'extérieur. Il n'en est rien. Le travail de modernisation de l'agriculture française, et donc de déconstruction de la société paysanne héritée du XIX^{ème} siècle, a été totalement revendiqué et porté par la jeune génération paysanne d'après-guerre (HERVIEU et al., 2010). Le tissu syndical et associatif a appuyé cette tendance au productivisme, à commencer par un courant nouveau représenté par le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Cette jeune génération ne veut plus voir dans la terre un patrimoine familial mais un « outil de travail ». Ils souhaitent également rompre avec le modèle de la famille paysanne et revendiquent le modèle de l'exploitation à « 2 UTH ». La mise au point de cette politique instaure, à partir du début des années 1960, une cogestion entre les organisations professionnelles (CNJA et FNSEA) et l'Etat. Les agriculteurs s'engageaient à se moderniser, se professionnaliser et augmenter leur productivité et les politiques nationales (LOA) et européennes (PAC) leur donnaient les moyens de cette restructuration (encouragement au départ à la retraite, aide aux jeunes agriculteurs, remboursements, aides aux investissements, etc.).

La grande transformation de l'agriculture française durant les années 1960-70 ne peut donc être limitée à son volet technique ou économique, il s'agit bien de la mise en place d'un nouveau modèle global porteur de nouvelles représentations sur la place de l'agriculture dans la société, sur les normes et les valeurs associées au modèle agricole et sur les relations de pouvoir au sein de la Profession et entre la Profession et l'Etat. Ce bouleversement correspond selon Pierre Muller (2000) à un changement de référentiel avec le passage d'un référentiel de maintenance (de la paysannerie) à un référentiel moderniste encore bien présent dans l'agriculture française aujourd'hui, même s'il tend à être parfois remis en cause (voir 3^o partie).

1.2 La mutation des systèmes de production et des paysages

La PAC originelle et le projet politique modernisateur obtiennent des résultats bien plus importants et bien plus rapides que ne l'avaient supposé leurs fondateurs, notamment du fait de l'adhésion massive des agriculteurs à ce projet. La production agricole totale augmente très fortement, en lien avec le recours massif à la mécanisation qui progresse rapidement. En 1948, on comptait 100 000 tracteurs, puis 300 000 en 1955 et enfin 1 300 000 en 1970, chiffre stable depuis. Les intrants fournis par les industries agro-alimentaires d'amont tels que les

engrais, les produits phytosanitaires et les aliments du bétail permettent d'autre part l'augmentation de la production. L'effet démultiplicateur de ces éléments de modernisation a entraîné l'évolution des structures de production : les systèmes d'exploitation ont ainsi pu atteindre des niveaux de productivité de plus en plus élevés par actif et par unité de surface. Le rendement moyen d'un hectare blé a été multiplié par cinq depuis 1960, la moyenne de lait par vache est multipliée par trois depuis 1960 (c'est-à-dire environ 100 litres par vache par an). On considère que la productivité par agriculteur a été multipliée par près de 15 en 50 ans.

Ces apports, conjugués au développement des infrastructures de transport, permettent également à l'agriculture de s'affranchir des contraintes naturelles des sols et des systèmes de production. La conquête de nouvelles terres cultivables (ex : landes de l'Ouest ou Champagne pouilleuse grâce aux apports d'azote et de phosphore) est rendu possible. On observe aussi la disparition progressive de la polyculture élevage au profit d'une spécialisation des exploitations autour d'une ou deux productions (ovin, bovin, grandes cultures...) et on voit se développer des élevages hors-sol. Cela s'accompagne d'une spécialisation à l'échelle des régions (cf le détail plus bas). La concentration et la standardisation de la production permettent le développement d'un puissant secteur agro-industriel, qui comporte une part importante de coopératives gérées par la Profession. Les emplois para-agricoles se développent également, mais en moindres proportions (autour des activités de conseil agricole, d'enseignement et de recherche).

Par contre, le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles diminue à un rythme accéléré. Dans les années 1960-70, on compte la disparition de 50 000 exploitations par an et encore près de 30 000 par an à l'heure actuelle. Ce sont surtout, encore aujourd'hui, les petites exploitations qui disparaissent. La taille des exploitations augmente logiquement au rythme des diminutions du nombre d'agriculteurs. Le dernier recensement agricole (Agreste, 2010) a dénombré 490 000 exploitations et un million de personnes y travaillant de façon régulière, alors que la surface moyenne augmente pour atteindre 55 hectares. Pour compléter ce panorama, rappelons que la profession agricole n'occupe plus aujourd'hui que 3,3 % de la population active totale (contre 5,3 % pour l'ensemble de l'Union européenne).

Une autre conséquence de cette mutation de l'agriculture est la modification du paysage agricole. Dans les régions d'openfield (le bassin parisien et l'Alsace) où le paysage est ouvert les champs en lanières caractéristiques du XIXe siècle ont été remplacés par de grandes parcelles rectangulaires. Dans les campagnes bocagères (la Normandie, la Bretagne, le Poitou, le Berry, la Bourgogne, le Limousin), où le paysage était fermé avec de nombreuses haies très présentes, le remembrement a entraîné la destruction de haies (qui ont culminé à 1 300 000 km au XIXe siècle, soit deux fois plus qu'actuellement). Plus au Sud dans les campagnes méditerranéennes, le paysage de huerta avec de nombreuses serres a remplacé les petites terrasses.

Parallèlement, la PAC a fait très rapidement l'objet de nombreuses critiques. Les premières concernaient le coût de cette politique. En effet, la politique de soutien des prix indépendamment de la demande du marché, justifiable dans une situation de pénurie alimentaire, a conduit à une croissance exponentielle du coût de la PAC, dès le début des années 1970. Les premiers réajustements ont concerné la maîtrise des volumes de production, à travers des dispositifs de quotas (lait, 1984) ou de quantités maximales garanties (céréales, 1988), mais il faudra attendre la réforme de 1992 pour que la politique de soutien des prix commence à être remise en cause, notamment sous la pression des Pays tiers, avant qu'elle ne soit progressivement abandonnée à la fin des années 2010.

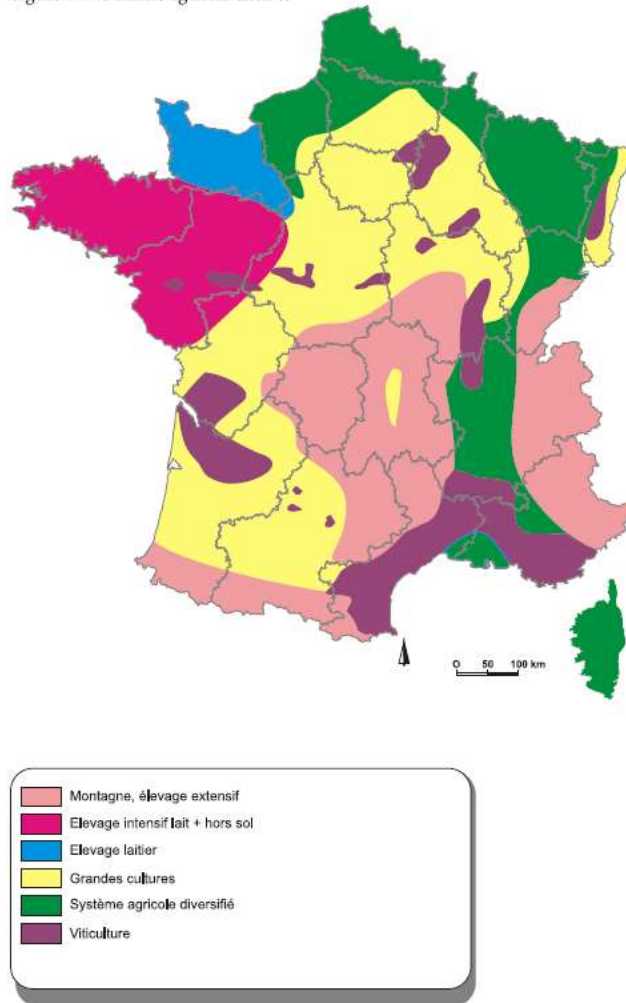
2. Géographie de la France agricole

2.1 Les grands bassins de production agricoles

Le territoire français s'est alors transformé sous l'effet de ces évolutions rapides. Les activités agricoles et agroalimentaires, dans une logique d'économies d'échelle, se sont concentrées, notamment dans l'Ouest du pays. En se concentrant, les exploitations se sont spécialisées. La spécialisation végétale dans les cultures de vente s'est accompagnée d'un recul des prairies. La spécialisation animale a concentré les productions dans un nombre restreint de régions.

La géographie de la France agricole est donc aujourd'hui largement structurée par de grands bassins de production (cf carte), hérités des orientations traditionnelles, ou créés de toute pièce dans les années 1960-70 (comme l'illustre le chapitre sur la Bretagne). Les grandes cultures sont très étendues sur le territoire agricole national (34 % du territoire national). Les régions céréalières sont situées en Ile-de-France où le territoire agricole est presque totalement consacré aux céréales, dans le Centre, en Champagne-Ardenne et Picardie, où les céréales côtoient la culture de plantes industrielles (oléagineux, betteraves, légumes de plein champ, plantes textiles), dans le Nord-Pas de Calais, avec la singularité d'une production de pommes de terre très présente. L'élevage bovin est surtout présent dans le Grand Ouest et le Massif Central. La moitié des producteurs laitiers est située en Bretagne, Normandie et Pays de Loire. Le cheptel ovin est assez bien réparti sur l'ensemble du territoire, mais on remarque que les effectifs les plus importants se situent au-dessous d'une ligne Nantes- Lyon. C'est en Midi-Pyrénées que les effectifs d'ovins sont les plus élevés, puis en Aquitaine, Poitou-Charentes et PACA. Les élevages hors sol (porcs, volailles, œufs) sont très concentrés dans l'Ouest de la France, tout particulièrement en Bretagne et en Pays de Loire. Ces régions assurent plus de 60% de la production porcine et près de 70 % de la production de poulets (48% pour la seule région Bretagne). D'autres régions partagent leur territoire entre grandes cultures et élevage ou d'autres cultures (arboriculture, viticulture, maraîchage) : Aquitaine (avec une importante production de maïs), Bourgogne, Haute Normandie. Les exploitations de polyculture et d'élevage extensif sont plutôt localisées dans les Pyrénées, le Massif Central ou dans une moindre mesure en Corse. Enfin, existe des zones de grands vignobles dans le Bordelais, la Bourgogne et la Champagne essentiellement.

Figure V : La France agricole en 2010



Sources : AGRESTE, RA 2010

Carte élaborée par Sébastien Le Corre

Dans ce panorama, les zones de grandes cultures ou d'élevage intensif restent compétitives quand elles sont bien connectées aux infrastructures (le port de Rouen qui est le premier port européen de céréales), au marché mondial, comme le vignoble bordelais et surtout aux IAA transformant les produits.

2.2 Le développement des industries agro-alimentaires

Les IAA sont réparties dans tout le territoire français, proches de la production. Elles sont présentes dans les petites villes et dans des régions où il n'y a pas beaucoup d'autres industries (Centre, Limousin, Bourgogne). Cependant, elles se sont fortement concentrées du point de vue géographique dans les deux régions Bretagne et Pays de Loire, qui regroupent 22 % du chiffre d'affaires national des IAA. Les emplois se trouvent essentiellement dans le grand Ouest. Il s'agit d'ailleurs du premier secteur industriel français du point de vue de l'emploi. D'après les derniers résultats de l'enquête emploi de l'INSEE, les entreprises de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac employaient 548 000 salariés, ce qui représente 17 % de l'emploi industriel total. A titre de comparaison,

l'industrie automobile n'emploie que 231 000 salariés (7 % des emplois industriels). Leur capacité de résistance est aujourd'hui mise à mal. Le nombre d'emplois du secteur « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » recule depuis 2004. Toutefois, ce recul est moindre par rapport aux autres industries manufacturières.

En outre, ce secteur des IAA françaises ne représente qu'une faible part dans la création de la richesse nationale (2 % de la valeur ajoutée totale de la France selon les comptes nationaux INSEE 2011). Le moteur des IAA est avant tout la consommation des ménages qui constitue 54 % des débouchés, puis les achats des entreprises agroalimentaires entre elles pour 32 % et enfin l'exportation qui compte pour 14 %. Mais, il constitue un secteur économique stratégique car il contribue à l'équilibre de la balance commerciale française, avec l'importance des exportations en valeur des vins et champagne et du blé. Aussi, la production agricole française, avec une valeur au prix de base de 65,8 milliards d'euros en 2010, est la première d'Europe. Elle contribue à concurrence de 18,6 % à la production de l'UE à vingt-sept, suivie par l'Allemagne (12,7 %), l'Italie (12,5 %) et l'Espagne (11 %). La France reste premier producteur européen de blé, soit le tiers du volume communautaire, de maïs malgré la concurrence croissante des nouveaux états membre (Agreste, 2009). Sur les campagnes de récoltes récentes, la France participe au marché international des céréales de façon stable. Comme dans les autres pays, la production française de céréales est tirée par l'accroissement des besoins en alimentation animale. Les points forts des céréales françaises tiennent à leur rendements élevés et réguliers, ainsi qu'à leur accès privilégié aux marchés (bonne organisation des filières, faibles distances, qualité du système logistique). En outre, les performances moindres des productions animales, tant à l'échelle mondiale qu'européenne sont à noter. En effet, dans le contexte actuel de la négociation sur la libéralisation des échanges internationaux à l'OMC (cycle de Doha) et dans la perspective de l'évolution de la PAC en 2013, l'avenir des productions animales et des industries agroalimentaires françaises associées est empreint d'incertitudes. On sait également que dans le Nord de l'Europe, les principaux groupes d'abattage sont trois à quatre fois plus grands que les premiers français et ils ont délibérément choisi une stratégie internationale, certes commerciale, mais aussi de déploiement industriel et financier. En raison de choix de politiques agricoles et commerciales, mais aussi des stratégies d'entreprises, les filières animales françaises sont donc de plus en plus directement confrontées à la compétition internationale, conduisant à une forte diminution du nombre d'éleveurs en France avec un accroissement du nombre d'exploitations de grande taille, soit intensives (production laitière, production porcine, engraissement de jeunes bovins), soit extensives (naissage dans les systèmes bovins allaitants).

La France agricole de 2013 n'a plus grand-chose à voir avec la France agricole des années 1960. Les agriculteurs, et plus largement toute la filière agro-alimentaire, se sont saisis des outils et des opportunités liés à la mise en place de la politique agricole pour développer un secteur modernisé, technicisé et inséré à l'économie globale. Cependant, un certain nombre de limites majeures du modèle sont apparues au fil du temps.

3. Les limites et les enjeux

3.1 Limites sociales et environnementales

Des éléments de nature sociale et environnementale commencent à être pointés dès les années 1980 comme des conséquences négatives du modèle moderniste et productiviste. En effet, la modernisation de l'agriculture et l'augmentation de la productivité ont entraîné une diminution drastique du nombre d'agriculteurs. On l'a vu, c'est un système de soutien à

l'agriculture qui conduit progressivement à la disparition de ses bénéficiaires. Curieusement, la diminution du nombre d'agriculteurs, couplée à l'augmentation continue des dépenses, n'a pas eu les effets escomptés en termes de revenu. Le revenu moyen agricole, qui avait dans un premier temps augmenté, a cessé de progresser dès 1973 et surtout la disparité entre les exploitations agricoles s'est accentuée. Les aides de soutien de marché sont proportionnelles aux volumes de production. En 2010, 10 % des exploitations les plus grandes et les plus intensives, généralement dans les grands bassins céréaliers, ont reçu 40 % des aides directes ; 50 % des exploitations se sont partagé 10 % des aides. Certaines productions (élevage extensif notamment) ou certaines régions défavorisées, pourtant plus fragiles, et où le maintien de l'agriculture répond à des problématiques sociales et environnementales, ne reçoivent qu'une faible part des aides communautaires.

Sur le plan environnemental, l'évolution des systèmes de production a des impacts préoccupants. D'une part, la diminution importante du nombre d'agriculteurs, notamment dans les régions de montagne, pose de sérieux problèmes d'entretien de l'espace. Ailleurs, l'intensification de la production s'est accompagnée d'une forte spécialisation des bassins de production, avec une quasi-disparition de la polyculture-élevage et des pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement (assolements, irrigation, haies, ...). La concentration et l'intensification des productions, du fait de l'augmentation du recours aux intrants chimiques (engrais, pesticides), ont eu des conséquences souvent durablement néfastes sur l'environnement. Ainsi, dans certaines régions bretonnes, les deux tiers des eaux sont polluées par les engrais et les lisiers au-delà des normes maximales admises de nitrates. En France, l'irrigation utilise 60 % de la consommation finale d'eau. Dans certaines régions, elle réduit largement les réserves des nappes phréatiques.

Enfin, la PAC a favorisé le développement d'une agriculture standardisée, avec le développement d'une industrie agro-alimentaire tournée vers la production de masse. Dans ce contexte, et la volonté de satisfaire l'alimentation des ménages à moindre coût, (la part de l'alimentation dans le budget des ménages est passée de 34 % en 1959 à 17 % en 2008), la qualité de produits est uniquement envisagée en termes de qualité sanitaire. La dimension organoleptique ou environnementale de la qualité est limitée à certaines filières qui restent très minoritaires.

3.2 Le lien entre territoire et agriculture

Très rapidement lors de la mise en œuvre de la PAC, des formes de résistance à ce modèle agro-industriel, qui ont toujours plus ou moins existé, se sont organisées et développées. Certains agriculteurs ont critiqué les conséquences sociales du modèle de modernisation qu'ils avaient d'abord défendu : intégration de l'activité agricole, dérives du productivisme, accroissement des écarts entre agriculteurs liés à la PAC, etc. Ces divisions syndicales se transformeront en dissidences et en ruptures dès 1959 (Bruneau, 2010). Il existe donc aujourd'hui plusieurs lignes de clivages au sein de la profession. L'une d'elle concerne les modes de production entre agriculture de masse fournisseuse de matières premières pour l'agro-industrie (pour simplifier le modèle de la PAC) et agriculture territorialisée. Avec la diffusion du modèle productiviste, les spécificités des « terroirs » et des « petites régions » traditionnelles ne comptent plus. On parle alors « dé-territorialisation » de l'agriculture, insérée dans les filières agro-industrielles et bassins de production spécialisés.

Afin de poursuivre leur activité certains agriculteurs ont donc développé des stratégies alternatives à la spécialisation et au productivisme. Ils ont multiplié les stratégies locales de différenciation des productions, de valorisation par des Appellations d'Origine ou de vente par circuits courts qui intègrent le territoire comme facteur du développement. Cette vision

élargie du projet agricole a conduit à la fin des années 1990 à reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est dire poser comme principe que l'agriculture a une fonction productive certes, mais également environnementale, territoriale et sociale. En effet, il apparaissait alors clairement que le modèle productiviste pouvait se satisfaire en France de moins de 300 000 exploitations très intensives, sur un territoire agricole réduit aux régions les plus favorables. Bertrand Hervieu soulignait alors le caractère potentiellement « facultatif », du point de vue de la production, d'une grande partie du territoire national, qui n'est pas sans rappeler les débats des années 1960-70 autour d'un possible abandon de l'agriculture dans les régions défavorisées, notamment en montagne (voir chap. XX). Dans ce contexte, la LOA de 1999 posait comme projet politique le maintien de l'agriculture sur l'ensemble du territoire national, au-delà des intérêts strictement économiques, et la reconnaissance de modes de production jusqu'alors marginalisés, de qualité et respectueux de l'environnement. Dès lors, la puissance publique reconnaissait qu'il n'y avait plus un seul bon modèle agricole mais que des modèles alternatifs au modèle dominant avaient un rôle à jouer dans le paysage agricole français. Aujourd'hui, trois principaux leviers de la re-territorialisation de l'agriculture sont mis en avant (Rieutort, 2009). Le premier passe par le développement de schémas alimentaires alternatifs au système mondialisé fondés sur la qualité des produits² et les circuits de proximité que sont les Appellations d'origine contrôlée³, une partie de l'agriculture biologique⁴, les AMAP. Le second est lié à la recherche de la durabilité agricole, la reconnaissance et l'encouragement à la production de services environnementaux. Le dernier levier s'appuie sur la patrimonialisation de l'agriculture et des espaces agricoles.

3.3 L'évolution des logiques d'accompagnement à l'agriculture européenne et donc française

Une période de définition d'une nouvelle PAC pour la période 2014-2020 vient de se conclure. Les débats ont fait apparaître l'intensité du clivage entre ces différentes formes d'agriculture et de projet agricole, au niveau national, et bien sûr au niveau de l'UE28. Les grandes lignes pour la PAC présentées par la Commission en 2010 mobilisent l'idée de multifonctionnalité, même si le terme est aujourd'hui délaissé :

- une production alimentaire viable (la fourniture de denrées alimentaires saines et en suffisance visant à garantir la sécurité alimentaire, dans un contexte de croissance de la demande mondiale, de crise économique et de volatilité accrue du marché) ;
- la gestion durable des ressources naturelles et l'action en faveur du climat (les agriculteurs sont souvent contraints de faire passer certaines considérations environnementales avant toute considération économique, sans toutefois pouvoir répercuter ces coûts sur le marché);
- le maintien d'un équilibre territorial et de la diversité des zones rurales (l'agriculture demeure l'un des principaux moteurs économiques et sociaux et un élément déterminant du dynamisme en milieu rural).

Nous n'entrerons pas ici dans les détails, mais il est clair que malgré des objectifs ambitieux, notamment dans le domaine environnemental et dans celui de l'équité des soutiens entre

² Au recensement agricole de 2010, 35 % des exploitations françaises (179 000) produisaient tout ou partie sous signe officiel de qualité.

³ En 2012, la France comptait 424 AOC (AOP au niveau européen) dont 329 viticoles et 50 produits laitiers.

⁴ En 2013, la France compte 24 500 exploitations (5 %) et 1 millions d'hectares (3.8 %) en agriculture biologique.

producteurs et entre régions, les propositions de la Commission pour la PAC après 2013 ne révolutionnent l'ensemble du dispositif, ni ne tranchent enfin entre la vision d'une agriculture très insérée dans l'économie mondiale et fortement exportatrice et une agriculture territorialisée et multifonctionnelle, notamment en matière de services environnementaux.

A l'échelle européenne aujourd'hui, trois grandes visions s'opposent (Kroll, 2012). Il y a d'abord celle du maintien des grands principes de la PAC historique et donc de son budget, soutenue par les principaux bénéficiaires historiques de la PAC, grandes et moyennes exploitations de cultures surtout, mais aussi d'élevage, également le secteur d'aval de l'industrie agro-alimentaire qui a profité des aides aux exportations et de la protection du marché intérieur. Il existe aussi une vision qualifiée de « libérale-verte » (car elle réunit de façon improbable les courants économistes libéraux et certains mouvements écologistes). On retrouve dans cette vision les grands groupes agro-alimentaires concentrés et multinationaux, partisans d'une libéralisation des échanges et d'une réduction du budget de la PAC, la limitant à la rémunération de biens publics ciblés, notamment environnementaux, qui leur permet d'être soutenus par certains ONG environnementalistes et de consolider une image d'entreprises multinationales citoyennes et responsables. Ce discours est largement porté dans les négociations de la PAC par certains Etats membres, au premier rang desquels le Royaume Uni. Enfin, une vision défend la souveraineté alimentaire. Elle est portée par une association composite de syndicats minoritaires et d'ONG altermondialistes qui souhaitent rompre avec le productivisme et refusent le libéralisme. Il s'agit ici de promouvoir une véritable transition écologique et sociale du modèle agricole et donc la nécessité de changer de PAC.

In fine, le projet actuel de réforme de la PAC laisse de grandes latitudes aux Etats membres dans ses modalités de mise en œuvre. Au niveau français, les orientations vont vers une réorientation partielle des aides vers l'élevage et les zones défavorisées, et un soutien un peu plus marqué aux petites et moyennes exploitations. Mais cette position se heurte aux puissants lobbies constitués, notamment céréaliers. Il ne devrait donc pas y avoir de transformation radicale des mécanismes de soutien à l'agriculture, et donc des modèles de production, mais davantage un effort de réduction des principaux effets négatifs (économiques, environnementaux et sociaux) du modèle actuel.

3.4 L'agriculture française et le marché mondial

L'agriculture contribue aujourd'hui à hauteur de 1,4 % du PIB, ce qui peut paraître dérisoire, surtout quand on se souvient que l'agriculture pesait 13,7% du PIB en 1955. Comment un pays qui ne mesure que 550 000 km² et qui n'a qu'un million d'agriculteurs se positionne sur les marchés et dans la compétition mondiale ? L'agriculture française se trouve intégrée aux flux d'échanges mondiaux de produits agricoles et alimentaires. Sur les marchés agricoles, elle doit faire face à un renversement des courants d'échanges qui a débuté il y a près de 15 ans (Demeter, 2010). Les stratégies des grands pays agricoles visent à tirer parti au mieux de la réorientation du commerce mondial. Certains comme les Etats-Unis, le Brésil ou l'Argentine le font en misant sur l'exportation des *commodities* (matières premières). D'autres pays comme la Chine ou l'Inde (qui rassemblent 55 % des agriculteurs de la planète) cherchent à renforcer leur sécurité et leur souveraineté alimentaire, notamment dans le domaine des céréales (Charvet, 2010). La France qui a occupé le rang de deuxième exportateur mondial jusqu'en 1995, perd progressivement sa place de grande puissance exportatrice. Elle n'est plus aujourd'hui que le quatrième exportateur mondial de produits agricoles, ex aequo avec le Brésil (Ministère de l'agriculture, 2013) derrière les Etats-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne. De plus, la part de marché des exportations agroalimentaires françaises rapportée aux exportations mondiales est de 5,4 % (soit moins un point depuis

2001). A l'export, la position de la France est aujourd'hui fragilisée. Les exportations agroalimentaires de la France entre 2006 et 2011 ont progressé en moyenne de 5 % par an contre 7 % pour les Pays Bas et 8 % pour l'Allemagne. Au même moment, d'autres compétiteurs comme le Brésil, la Chine, l'Argentine ou l'Inde, ont émergé. Face aux difficultés d'approvisionnement qui s'annoncent sur le marché mondial des céréales (climat, crise en Ukraine), l'abondance des volumes français est un élément positif, à la fois pour le marché intérieur et pour les marchés d'exportation. La principale difficulté sera sans doute, comme en 2010/11, de trouver un équilibre entre la satisfaction des besoins intérieurs, d'une part, et du marché mondial, d'autre part. Ce dernier ne manquera pas, surtout si la Russie devait être peu présente à l'exportation, de se tourner vers l'origine française. De ce point de vue, la cotation de l'euro par rapport au dollar est un facteur aidant à l'exportation, qui va rendre l'origine française d'autant plus convoitée. Pour ce qui est du vin, la France est le premier producteur de vin dans le monde, avec 51,1 millions d'hectolitres, mais le troisième pays exportateur (FAO, 2011). Les exportations mondiales, qui ont doublé en trente ans, représentent près de 43 % de la consommation mondiale. C'est dire l'enjeu que représente le marché international.

Comme les autres secteurs de l'activité économique française, l'agriculture se diversifie pour faire face aux exigences productives de la mondialisation, tout en profitant encore des spécificités de l'espace européen. Cependant, aborder l'agriculture française par le prisme des mutations des systèmes productifs nous a permis d'apporter une attention particulière à la question des politiques publiques, car l'agriculture se distingue des autres systèmes productifs par son profond encadrement par des politiques publiques élaborées à une échelle supranationale. La mutation du système agricole est donc encore étroitement dépendante des choix politiques, encore aujourd'hui, malgré le contexte de mondialisation. Les différentes crises alimentaires ont conforté le discours de défense d'une agriculture compétitive, exportatrice, capable de nourrir le monde. Mais en retour, les limites de plus en plus apparentes du modèle mondialisé et libéralisé ont aussi favorisé la diffusion et la réinvention de systèmes agri-alimentaires reterritorialisés qui, pour être marginaux dans le paysage économique national face à une agriculture intensive et mondialisée, jouent un rôle important d'innovation et de développement local.

Bibliographie :

BONNY Sylvie, 2005, « Les systèmes de production agricole dans la chaîne agroalimentaire : position et évolution », *Économie rurale*, n°288, pp.91-98.

BRUNEAU Ivan, 2010, « Recomposition syndicale et constructions des collectifs militants », dans Hervieu et al. *Les Mondes agricoles en politique : de la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de Sciences Po, Académique, pp. 217-240.

CARAES Didier, 2013, « Agriculture française : les atouts de la diversité », *Revue des Chambres d'agriculture*, n°1026 - Octobre 2013, pp.13-28.

CHALEARD Jean-Louis, CHARVET Jean-Paul, 2004, *Géographie agricole et rurale*, Belin, Paris, 240p.

CHARVET Jean-Paul., 2010, *Atlas de l'agriculture. Comment pourra-t-on nourrir le monde en 2050 ?*, Paris, Autrement, 79 p.

DEMETER, 2010, *rapport annuel*.

DESRIERS Maurice, 2011, « Les productions se concentrent dans les exploitations spécialisées », *Agreste Primeur*, n°272, Décembre 2011.

FAO, *rapports annuels*.

GAMBINO Mélanie, LAISNEY Céline, VERT Julien, 2012, *Le monde agricole en tendance. Un portrait social prospectif des agriculteurs*, Centre d'études et de prospective, SSP, ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François et REMY Jacques (dir.), 2010, *Les Mondes agricoles en politique : de la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de Sciences Po, Académique, 456 p.

HERVIEU Bertrand et VIARD Jean, 2001, *L'archipel paysan. La fin de la République agricole*, Ed de l'Aube, 124 p.

INSTITUT DE L'ELEVAGE, 2009, *France laitière 2015. Vers une accentuation des contrastes régionaux*.

KROLL Jean-Christophe, 2013, « Premier pilier, deuxième pilier : une cohabitation conflictuelle », in TROUVE Aurélie, BERRIET-SOLLIEC Marielle et LEPICIER Denis (dir.), *Le développement rural en Europe*, Ed. P.I.E. Peter Lang, pp.47-65

LEVEAU S, 2010, « Exploitations céréalières françaises, Quelle restructuration ? », *Perspectives agricoles*, n°372 - Novembre 2010.

MAZOYER M. ROUDART L., 1997, « Crise agraire et crise générale », chapitre XI, in. *Histoire des agricultures du monde*, Paris, Seuil, pp. 581-649.

MERENNE-SCHOUMAKER Brigitte, 1999, *La localisation des productions agricoles, mutations récentes et méthodes d'analyse*, Nathan Université, Paris, 192 p.

MULLER Pierre, 2000, « La politique agricole française : l'Etat et les organisations », *Economie rurale*, vol.255, n°255-256, pp.33-39.